

# Puits <sup>de</sup> Les nouvelles S

*Feuille d'information de la Mairie*

---

n° 2003/1

## **Réunion du 20 décembre 2002**

Présents: B de Valous, J Thenadey, F Balme, T Javelle, D Chauve, H Mariotte , A Bayart, D Saulgeot. JF Joniaux  
Excusée : C Masson

Le Conseil Municipal vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur demande le classement en voies communales d'une section du chemin Rural No 10 et du chemin rural d'accès au silos

Vote des crédits à l'article 238 soit 1000 pour le financement du schéma d'assainissement et pour le solde de la cantine.

Le maire donne des informations sur le dossier de subvention pour les travaux de réfection de toiture du logement communal.

Le Conseil Municipal examine le projet d'aménagement de la place de la Mairie.

Le Conseil Municipal :  
- accepte la création de la Communauté de Communes de la Vertilaigne selon le périmètre fixé par arrêté préfectoral du 26 septembre 2002.  
- approuve les statuts de la Communauté de la Vertilaigne tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

## **Réunion du 7 Février 2003**

Présents: B de Valous, J Thenadey, F Balme, T Javelle, D Chauve, H Mariotte , JF Joniaux  
Excusée : C Masson, AM Bayart, D Saulgeot

Le Maire donne des explications sur l'échec de la Vertilaigne qui a été refusée par 7 communes sur 20.

Le conseil municipal:  
- décide de renouveler le contrat de travail de l'agent d'entretien des

bâtiments communaux à raison de 3 heures hebdomadaires .

- autorise le Maire à lui régler ses heures supplémentaires.
- demande sa titularisation.

- Accepte l'estimation de la DDE pour l'aménagement de la Place de la Mairie.

- Sollicite l'aide de l'Etat une subvention DGE dans la catégorie aménagements de villages.

- Confie la maîtrise d'oeuvre à la DDE du Chatillonnais.

- décide de mettre en vente l'ancien matériel informatique

### **Réunion du 24 Mars 2003**

Présents: B de Valous, J Thenadey, F Balme, T Javelle, H Mariotte, JF Joniaux, AM Bayart, D Saulgeot

Excusée : C Masson, D Chauve,

Le Conseil Municipal:

- Approuve le programme des travaux ONF parcelles 28 et 29 sur 11 Ha pour la somme de 1 678,66 TTC.

- Vote les 4 taxes avec un produit attendu de 35 005 .

	Base	Taux	Produit
Taxe Habitation	76 000	3,58	2 721
Taxe Foncière	66 400	8,80	5 843
Taxe Foncière non Bâtie	39 800	26,04	10 364
Taxe Professionnelle	171 400	9,38	1 6 077

- Déploie l'aggravation des conditions de travail des élèves du C.E.G. suite à la diminution de plus de 12 heures de dotation sous prétexte d'une diminution de 8 élèves.

### **Réunion du 8 Avril 2003**

Présents: B de Valous, J Thenadey, F Balme, T Javelle, H Mariotte, JF Joniaux, AM Bayart, D Saulgeot, D Chauve.

Excusée : C Masson

Le Conseil Municipal :

Vote le budget primitif s'établissant comme suit:

Dépenses de fonctionnement	337 205,00
Recettes de fonctionnement	140 720,00
Excédent Reporté	250 118,00
Recettes Totales	390 358,00
Dépenses investissement	1 380 409,00
Recettes investissement	1 082 858,00
Excédent reporté	297 551,00
Recettes totales	1 380 409,00

Décide de replacer 167 700 en bons du trésor négociables sur 1 an et 167 700 sur 6 mois reconductible, autorise le maire à effectuer le placement dans les intérêts au mieux de la Commune.

Accepte l'offre faite pour la vente de l'ensemble de l'ancien matériel informatique soit 200 .

Demande des échantillons de plaques de rues pour arrêter son choix.

### **Réunion du 26 Mai 2003**

Présents: B de Valous, J Thenadey, F Balme, H Mariotte , JF Joniaux, AM Bayart, D Saulgeot, D Chauve.

Excusée : C Masson T Javelle,

Le conseil municipal:

Fixe la redevance France Télécom à 22,87€ du KM d'artère et 15,24 du M2 d'emprise au sol à compter du 1 er janvier 2003.

Accepte le remboursement de l'assurance soit la somme de 400,90 suite au sinistre occasionné par l'orage sur le photocopieur.

Approuve le programme travaux ONF parcelle 24 Nord sur 2,25 Ha pour la somme de 279,80 .

Laisse l'ONF fixer le prix de retrait pour la vente des bois.

Accepte le devis du feu d'artifice du 14 juillet.

Décide d'attribuer une subvention pour un voyage scolaire.

Accepte que soit fait les aménagements nécessaires pour l'écoulement des eaux pluviales Rue de Nesles et prend contact avec la DDE.

### **Réunion du 26 Juin 2003**

Présents: B de Valous, J Thenadey, F Balme, H Mariotte , JF Joniaux, AM Bayart, D Saulgeot, D Chauve.

Excusée : C Masson T Javelle,

Le Conseil Municipal:

Vote et accepte le compte administratif 2002 s'établissant comme suit:

Dépenses de fonctionnement	79 806,06
Recettes de fonctionnement	126 560,70
Excédent de fonctionnement reporté	500 915,45
Recettes totales	627 476,15

Dépenses d'investissement	344 286,43
Recettes d'investissement	182,94
Excédent d'investissement reporté	46 552,17
Recettes totales	46 735,11

Excédent globale de clôture	250 118,77
-----------------------------	------------

Vote et accepte le compte de gestion 2002 avec un excédent de 250 118,77

Vote et accepte le compte administratif CCAS s'établissant comme suit:

Dépenses de fonctionnement	0
Recettes de fonctionnement	0
Excédent reporté	503,13

Vote et accepte le compte de gestion avec un excédent de 503,13

Vote des crédits à l'article 238 - 40 soit 480 pour le financement du solde de la cantine de Laignes.

Décide de remplacer les noms des Rues suivantes: Rue de Savoisy, Rue de la Combe, Rue du Porche et Rue Carron Bourrelier qui constituent une seule et unique rue portant le nom suivant " Rue du Porche "

Décide de remplacer les noms des rues suivantes: Rue de Bussy, Rue de Coulmier qui constituent une seule et unique Rue portant le nom suivant " Rue de Bussy "

## **Complément d'informations sur les ordures ménagères**

Jusqu'à présent la commune facturait les ordures ménagères par la feuille d'impôts, toutefois pour alléger la charge des habitants elle en prenait une partie en compte.

Or depuis un an la facturation des ordures ménagères n'est plus de la compétence de la commune mais celle du syndicat de pays.

Le syndicat a choisi un mode de facturation différent, plus complexe à mettre en œuvre (en fonction du nombre d'occupants par habitation etc...) Dans tout ceci la commune n'a plus aucun pouvoir.

Ceci explique:

- a) que chacun a reçu un avis à payer pour les O.M.
- b) que la taxe O.M. a disparu de la feuille d'impôt.

Conscient que ce système engendre une hausse importante du coût des O.M. pour les habitants, le maire a proposé au conseil une baisse significative des taux d'imposition de la commune. Cette baisse adoptée par le conseil est en mesure de palier au surcoût engendré par ce nouveau mode de facturation des O.M. Elle permet également de faire profiter à tous l'évolution favorable des ressources de la commune.

Taxe habitation de 4,15 à 3,58

*soit une baisse de 13,70%*

Foncier bâti de 10,20 à 8,80

Exemple pris sur une feuille d'impôts foncier non bâti 2003:

DÉPARTEMENT : 210 COTE-D'OR      COMMUNE : 511 A PUIITS

**DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS**

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Ordures ménagères ①	Total des cotisations
Taux 2002	10,20 %	%	%	10,34 %	2,28 %	%	13,80 %	
Taux 2003	8,80 %	%	%	10,65 %	2,28 %	%	%	

Suppression de la taxe O.M.

↓

Diminution du taux d'imposition